

Je connais beaucoup de producteurs céréaliers de la Saskatchewan dont les propriétés varient entre les trois quarts d'une section et 15 sections, mais je ne connais aucun propriétaire de trois sections ou moins qui—même avec un contingent de huit boisseaux—suffisamment d'argent liquide au cours d'une campagne agricole donnée pour payer \$4,000 de son revenu annuel en impôts sur les successions. C'est pourquoi, sans hésiter, je dis au ministre que, dans de nombreux cas, une période de six ans n'est pas assez longue. Je prétends qu'il faut accorder 12 ou 15 ans, ou même 20 ans dans de très rares exceptions, autrement le ministre et ses lois rendront les ventes inévitables. Je soutiens aussi que ces prolongements et ces tolérances devraient durer aussi longtemps que l'exploitation agricole familiale se transmet en ligne directe. Dès qu'elle est vendue à un étranger ou à un parent éloigné, il faudrait appliquer les règlements fiscaux ordinaires.

Monsieur l'Orateur, il y a une autre raison pour ne pas laisser l'impôt sur les successions ou sur les héritages provoquer la vente des fermes ou des commerces appartenant à une famille et exploitées par elle: ce serait le paradis des spéculateurs fonciers voraces. Il y en a un certain nombre et je n'ai de sympathie pour aucun d'eux. Je crains que le ministre ne soit déçu par le montant des recettes provenant d'opérations de ce genre. Je n'ai aucune sympathie pour ceux qui achètent des fermes comme violon d'Ingres, pour le plaisir de la chose ou pour frauder le fisc. N'importe quelle ville canadienne et sa banlieue recèle des terres agricoles de choix achetées à des prix excessifs par ceux qu'on appelle les nouveaux riches, les aventuriers du pétrole et de la finance. Certains d'entre eux ont eu un certain succès dans diverses professions. Ils achètent ces biens-fonds pour s'amuser ou pour éluder l'impôt, ce qui suscite fatalement une hausse du prix des terrains dans toute la région.

J'ai signalé au ministre certaines choses qui ont été mentionnées à maintes reprises auparavant par un certain nombre de préopinants. Cela ne signifie pas que j'appuie le genre de mesure que le ministre présente. Notre amendement le souligne. Cela peut être partiellement attribuable à mon ignorance de ces sujets, mais après avoir consulté les tableaux du ministre, avoir lu ses observations et l'avoir écouté attentivement, il me semble qu'il reste trop de domaines où je ne vois pas pourquoi l'on appliquerait ces mesures fiscales. Je ne peux tout simplement pas comprendre la situation si l'on considère le principe

[M. Benjamin.]

de l'imposition fondée sur l'aptitude à payer et la justice. Certes, le montant du dégrèvement est proportionnellement trop élevé lorsque l'on doit verser \$80,000 de moins par enfant sur des biens évalués à \$1 million et \$2,000 de moins sur des biens évalués à \$100,000. Je voudrais connaître l'argument du ministre à ce sujet. J'estime que notre amendement souligne ce genre de choses. Sûrement, le taux le plus élevé devrait frapper la succession évaluée à un million de dollars ou à \$500,000.

Je souhaite, comme je l'ai déjà mentionné, que ceux qui s'inquiètent des dangers qui menacent les petites fermes ou entreprises familiales (et je reconnais volontiers que de tels dangers ont existé et continuent d'exister) se préoccupent également ou davantage des revenus atteignant des milliards de dollars qui demeurent insuffisamment taxés ou exempts de tout impôt. Je ne puis m'empêcher de me méfier de ceux qui disent qu'on devrait supprimer les impôts sur les biens transmis par décès. Je me méfie de leur raisonnement. Je ne le comprends pas du fait que cela aiderait, non pas les propriétaires de petites entreprises familiales, mais plutôt ceux qui ont le moins besoin d'aide. Ce serait aller à l'encontre des principes de toute société civilisée dont les membres sont égaux.

• (3.50 p.m.)

D'ici à ce que le ministre et le gouvernement proposent une révision complète du régime fiscal fédéral qui soit plus juste, qui soit fondée sur l'habileté à payer, pour ma part, je ne pourrai appuyer ces bribes de mesures législatives que nous présente le ministre. Voici la première de nombreuses mesures qui ne font qu'effleurer le problème, qui ne donnent que des miettes aux gagne-petits. La mesure à l'étude contient maintenant une ou deux miettes depuis que le ministre a changé l'idée. Les petites entreprises et fermes familiales seront peut-être mieux partagées, mais le ministre et le gouvernement perpétuant un régime fiscal qui, d'un bout à l'autre, est injuste, inéquitable et partial. Elle permet à trop de resquilleurs d'avoir le contrôle d'une fortune qu'ils n'ont ni gagnée ni méritée. J'espère bien que, d'ici deux ou trois ans, le gouvernement fera un long examen de conscience et cessera d'essayer d'être tout à tous.

Lorsque certains de mes amis à ma droite disent de la mesure qu'elle est socialiste, je ne puis que m'exclamer: Grand Dieu! c'est